



COMMUNE DE LE GREZ

1, Place de la Mairie

72140 LE GREZ

☎ 02.43.20.1049

Courriel : [commune-de-le-grez@wanadoo.fr](mailto:commune-de-le-grez@wanadoo.fr)

## Compte rendu DE LA SÉANCE DU 26 Juin 2017

Affiché en exécution des Articles L2121-25 et R2121-11 du CGCT

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, le 26 Juin 2017 à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Le Grez en séance publique sous la présidence de Mme COTTIN Martine, Maire.

### Secrétaire de séance :

Madame HOOGHIEMSTRA Laëtitia

### Etaient présents :

COTTIN Martine                      LAUNAY Ludovic  
ROUX Philippe                      CHAUVEL Pascal  
CHAUVEAU Stéphane              PELLIER Céline  
HOOGHIEMSTRA Laëtitia

### Etaient représentés :

Etait absent : ORY Patrick, COTEL Aurélie

### Est démissionnaire :

LECHAT Jean-Louis

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

## SOMMAIRE

1. *Travaux de voirie : choix des priorités*
2. *Choix de l'entreprise pour la construction d'un hangar pour le service technique*
3. *Présentation du nouveau cahier des charges du lotissement de la Guérenne.*
4. *Demande de subvention du collègue Paul Scaron*
5. *Modification des statuts de la 4 CPS (compétence relative à la gestion des programmes d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.*
6. *Compte rendu des diverses réunions*
7. *Divers.*

### 1. Travaux de voirie : choix des priorités

Madame le maire explique qu'une rencontre a eu lieu avec la société Colas. La société Cola a accepté de ne pas réaliser les travaux de finition du marché « Aménagement du lotissement « Le hameau de la Guérenne » - lot N°1- terrassement, Assainissement (EU et EP), chaussée et bassin » datant du 23 Février 2011 : le procès-verbal a été établi dans ce sens.

A ce jour, une liste de travaux de voirie a été programmé sur la commune : plusieurs devis vont être demandés. Les travaux de voirie seront programmés pour le second semestre.

De plus après une première réunion de chantier avec la société CITÉOS, il s'avère que des travaux hors-marché public sont nécessaires : pose d'une horloge astronomique et son raccordement et le contrôle de l'installation par un organisme agréé. Un devis d'un montant de 4 151.51 € TTC est présenté. Le conseil municipal accepte ce devis.

A la suite de ces changements de candélabre, il va être nécessaire de mettre en place un contrat de maintenance des installations du réseau public de la commune : les deux premières années sont incluses dans le prix de la réponse au marché public de mise en sécurité rue Saint Nicolas – Lot 2 Éclairage, les trois dernières années de ce contrat de maintenance seront rémunérées suivant un calendrier se trouvant dans le contrat (624€ par année). Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents accepte la proposition.

### **2017-023 Contrat de maintenance des installations d'éclairage public**

Madame le maire explique qu'à la suite des changements de candélabre, par la société Citéos, il est nécessaire de mettre en place un contrat de maintenance des installations du réseau public de la commune. La société Citéos propose le contrat suivant :

Les deux premières années sont incluses dans le prix de la réponse au marché public de mise en sécurité rue Saint Nicolas – Lot 2 Éclairage, les trois dernières années de ce contrat de maintenance seront rémunérées suivant un calendrier se trouvant dans le contrat (624€ par année).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat avec l'entreprise CITÉOS
- AUTORISE Madame le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution de ce contrat

### **2. Choix de l'entreprise pour la construction d'un hangar pour le service technique**

Madame le maire rappelle que lors de la préparation du budget, il avait été évoqué de réaliser un hangar sur le terrain de la station d'épuration afin que les agents techniques puissent y entreposer le matériel à l'abri des intempéries. Plusieurs devis vont être demandés.

### **3. Présentation du nouveau cahier des charges du lotissement de la Guérenne.**

Madame le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, un nouveau cahier des charges du lotissement avait été présenté. Celui-ci rentre en vigueur.

### **4. Demande de subvention du collègue Paul Scaron**

Madame le Maire fait lecture d'un courrier du collègue Paul Scaron pour une demande d'aide pour des élèves partant en voyage et résidant au Grez (CATEIGNE Margaux, JANVIER Victor, PICHEREAU Mathieu) Le conseil municipal accorde une subvention de 25 € par enfant.

#### **2017-024 subvention communale accordée pour les élèves du Collège Paul Scaron**

Madame le Maire donne :

Lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier reçu du Collège Paul Scaron de Sillé-le-Guillaume concernant la demande de subvention pour 3 élèves demeurant dans la commune de Le Grez et scolarisé au sein de cet établissement pour différents voyages scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- DECIDE d'allouer une subvention de 25 € par élève domicilié à Le Grez et scolarisé au sein du Collège Paul Scaron.

### **5. Modification des statuts de la 4 CPS (compétence relative à la gestion des programmes d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif Point sur les travaux**

Madame le maire donne lecture d'un courrier de la 4CPS pour modification des statuts dans le cadre du programme de réhabilitation des installation assainissement non collectif.

#### **2017-025 Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que le conseil communautaire a décidé lors de sa dernière séance de modifier ses statuts afin que la compétence relative à la gestion des programmes d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif soit transférée à la communauté de communes.

Vu le rapport de Madame le Maire,

Considérant la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 Mai 2017 décidant la modification des statuts de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, notifié le 8 juin 2017 aux communes adhérentes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le transfert de la compétence « gestion des programmes d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif » à la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé,
- Décide d'accepter de modifier les statuts de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé comme suit :

## COMPÉTENCES FACULTATIVES

### III-4. Assainissement :

- « Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), en régie ou par délégation, qui exercera le contrôle technique de la conception, de la réalisation, du bon fonctionnement, de la bonne déconnexion et dans le cadre de cessions immobilières, des ouvrages d'assainissement autonomes.
- Gestion de programme(s) d'aide(s) pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif prescrite dans le document de contrôle »

### 6. Compte rendu des diverses réunions

- ✓ Réunion Commission Action Sociale  
Pour la réalisation du PLUi, un diagnostic social a été réalisé : il en ressort qu'il faut créer une attractivité sur le territoire, donner envie aux personnes de s'y installer et d'y rester en offrant des services de proximité et de qualité. Il faut permettre la mobilité sur le territoire en favorisant la proximité et une offre de qualité.  
Mme Radenac a démissionné pour des raisons personnelles : un recrutement est en cours.
- ✓ Conseil Communautaire du 12 juin 2017  
Madame le maire explique que pour la création de voie douce, il peut être demandé un contrat de ruralité.
- ✓ Commission intercommunale d'accessibilité  
Il est présenté le rôle de la commission et son rôle. Il est rappelé qu'un état des lieux doit être réalisé : les travaux doivent être effectués dans les 6 ans et qu'une attestation d'accessibilité doit être réalisé à chaque étape.

### 7. Divers

Néant

La séance s'est levée à 22h30

La prochaine réunion n'est pas fixée.

Le Maire,  
Martine COTTIN

